



Stage :
L'Assurance des
Biens et Pertes :
Patrimoine
Immobilier

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

Public concerné

Ce stage est destiné aux services assurances, juridiques, financiers et généraux.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Il est recommandé d'avoir lu ses polices d'assurances

Objectifs et compétences visées

Ces assurances recouvrent de nombreuses et importantes garanties : incendie, bris de machines, informatique, ...

Permettre aux participants de :

- Identifier toutes les garanties des assurances des biens et Pertes de Patrimoine Immobilier
- Etablir un auto-diagnostic des polices et un programme d'assurance adapté

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Explication technique sur les événements assurés et ceux exclus.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Quizz de début et de fin de formation. Questions/réponses

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Stage :
L'Assurance des
Biens et Pertes :
Patrimoine
Immobilier

Programme

1. Les différents types de police

- Le risque en tant qu'objet : les polices couvrant un site, plusieurs sites, tous les sites actuels et futurs.
- Le risque en tant qu'événement : les polices monorisque, multirisque, tous risques sauf.
- Les polices générales et spécifiques.

2. Le patrimoine immobilier

- Les notions et garanties fondamentales : bâtiment, ouvrages de génie civil, garanties de responsabilité, de pertes et de frais, ...
- Exclusions « incontournables » et les « autres ».
- Modalités d'indemnisation en cas de sinistre.
- Quantification des risques : expertise et renouvellement, SMP et LCI, Sous-LCI.

Formations complémentaires

- L'assurance des biens et pertes : patrimoine mobilier
- Gestion technique des sinistres « Dommages aux biens »

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com